



Conseil économique et social

Distr. générale
6 décembre 2013
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Cinquante-huitième session

10-21 mars 2014

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et à la session extraordinaire
de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes
en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement
et paix pour le XXI^e siècle » : réalisation des objectifs
stratégiques, mesures à prendre dans les domaines
critiques et nouvelles mesures et initiatives

**Exposé présenté par African Women's Development
and Communication Network, Akina Mama Wa Afrika,
Association of African Women for Research and Development,
Eastern African Sub-Regional Support Initiative
for the Advancement of Women, Femmes Afrique solidarité,
Servitas Cameroon, Women in Law et Development in Africa,
organisations non gouvernementales dotées du statut
consultatif auprès du Conseil économique et social**

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.



Exposé

L'organisation non gouvernementale qui souscrit au présent exposé se félicite du choix du thème prioritaire de la cinquante-huitième session de la Commission, à savoir les problèmes rencontrés et les résultats obtenus dans la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement pour les femmes et les filles et attire l'attention sur les mesures phares que doivent prendre les gouvernements, les organisations de la société civile et le secteur privé pour faire avancer, dans le cadre d'un programme de transformation, les objectifs du Millénaire pour le développement et assurer le succès du programme de développement pour l'après-2015.

Durant les années qui ont suivi l'adoption des objectifs du Millénaire pour le développement, l'ensemble du continent africain a connu une croissance économique exceptionnelle. Pour autant, au niveau individuel, nombre de pays n'ont pas traduit ces gains économiques en croissance profitant à tous, fondée sur la sécurité des êtres humains. Alors que 2015 arrive à grands pas, des inégalités criantes entre riches et pauvres, urbains et ruraux, et hommes et femmes portent gravement atteinte à la durabilité des progrès réalisés pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. L'Afrique demeure à la traîne par rapport aux objectifs que sont l'éradication de l'extrême pauvreté et de la faim, la réduction de la mortalité infantile, l'amélioration de la santé maternelle et la stabilité environnementale. Le fait de ne pas progresser plus rapidement pour combler le retard qu'accusent ces objectifs a des conséquences désastreuses sur la sécurité humaine, particulièrement pour les femmes et les filles, y compris la sécurité sanitaire, économique, alimentaire, politique, environnementale, communautaire et personnelle.

Nous demandons la mise en œuvre accélérée des mesures destinées à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement et soutenons sans réserve les initiatives à dimension humaine, contrôlées et gérées par les populations et centrées sur le développement et les droits des femmes. Dans le cadre des débats qui se poursuivent sur le programme de développement pour l'après-2015, nous nous joignons à l'appel lancé par d'autres groupes de la société civile en faveur d'un programme mondial de transformation et d'un objectif autonome en faveur de la réalisation de l'égalité des sexes, des droits et de l'autonomisation des femmes, fondé sur les droits humains et visant à mettre un terme aux relations de pouvoir inégales. Nous soulignons en outre l'importance d'intégrer de manière systématique l'égalité des sexes, les droits et l'autonomisation des femmes à tous les niveaux du programme.

Plusieurs exemples en Afrique montrent la façon dont les obstacles au développement peuvent être surmontés, ce qui a permis de faire progresser les objectifs du Millénaire pour le développement. Les gouvernements doivent faire preuve de volonté politique pour adapter ces solutions aux réalités locales et pour développer ces initiatives, s'il y a lieu, dans le cadre d'un programme de développement intégré et ouvert à tous.

Nous soutenons la vision de l'Union africaine d'une Afrique prospère, en paix avec elle-même, et nous nous félicitons du rapport du Groupe de personnalités de haut niveau chargé d'étudier le programme de développement pour l'après-2015, qui indique que la paix et l'accès à la justice sont non seulement des aspirations

fondamentales de l'être humain mais les pierres angulaires du développement durable. Le leadership féminin devrait être au cœur de la consolidation de la paix dans le programme de développement pour l'après-2015 et la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité devrait être traduite en mesures concrètes sur le terrain, notamment pour les pays en conflit et ceux qui sortent d'un conflit.

Nous demandons instamment aux gouvernements, aux organisations de la société civile et au secteur privé de mettre en œuvre les lois régionales et nationales et les politiques visant à remédier aux problèmes de développement en faisant progresser la justice sociale et la justice dans les rapports entre hommes et femmes. Notamment la ratification universelle et la mise en œuvre du Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, relatif aux droits de la femme en Afrique, qui engage les Etats à respecter l'ensemble des droits des femmes, dont l'accès à la santé sexuelle et reproductive et les droits y afférents. Nous sommes aussi en faveur de services et de cours d'éducation de portée générale en matière de santé sexuelle et reproductive pour les jeunes.

La participation des femmes à tous les niveaux de la prise de décision dans la sphère publique et privée est essentielle au succès du programme de développement pour l'après-2015. Nous demandons instamment aux gouvernements de mettre en œuvre la Déclaration solennelle sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique dans tous les secteurs. Compte tenu de l'atout que représentent les jeunes en Afrique, le secteur privé devrait s'assurer que les jeunes femmes ont accès aux possibilités d'emploi et reçoivent un salaire égal. Nous appuyons la reconnaissance des soins familiaux non rémunérés, l'accession des femmes à la propriété foncière et leur accès à l'énergie, à l'eau, aux intrants agricoles et au crédit et leur pouvoir de décision en la matière. Les gouvernements, les organisations de la société civile et le secteur privé devraient consacrer les ressources nécessaires pour permettre aux femmes des zones rurales d'avoir accès aux technologies et au transfert d'informations.

Le programme de développement pour l'après-2015 doit mettre l'accent sur la tolérance zéro pour toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles. Des ressources devraient être dégagées pour garantir l'accès des femmes à la justice, la protection des victimes et leur accès à des services de santé de qualité.

Nous appelons de nos vœux une collaboration fructueuse entre les gouvernements et la société civile, dont des groupes de femmes, à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi du programme pour l'après-2015. Nous demandons tout particulièrement que la question des femmes marginalisées, notamment celles vivant dans des bidonvilles, dans des camps de réfugiés et de personnes déplacées, dans des zones peu accessibles ou rurales, et de celles souffrant de handicaps, soit intégrée dans les débats relatifs au programme pour l'après-2015, ainsi que le problème des communautés démunies.

Nous appelons de nouveau fermement à accélérer la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement en mobilisant la volonté politique, la bonne gouvernance et les ressources financières nécessaires à cette fin. Nous soutenons et défendons pleinement les initiatives qui placent les droits de la femme et le développement au centre du programme de développement pour l'après-2015.